



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 08 décembre 2008, Lille

COMPTE-RENDU

(La liste des Présents et Excusés est intégrée au compte-rendu p 14-15.)



Monsieur DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Député-maire de Dunkerque, Président de RAFHAEL ouvre la séance à 11h15 en saluant les participants et en particulier les nouveaux élus ainsi que les nouveaux représentants des membres de RAFHAEL.

Il rappelle que, suite aux échéances électorales de cette année 2008 et conformément à ses statuts, RAFHAEL a sollicité, en mai dernier, les exécutifs des collectivités membres afin qu'ils puissent désigner deux représentants officiels amenés à siéger au sein de ses Instances. Cette Assemblée Générale est, donc, particulière. Elle réunit, en partie, de « nouveaux » représentants officiels.

Il précise que certaines collectivités membres n'ont pas encore procédé à la désignation de leurs représentants. C'est le cas pour des villes d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai et de Villeneuve d'Ascq, des Agglomérations d'Arras et d'Hénin-Carvin ainsi que de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Monsieur DELEBARRE indique que certains membres n'ont pu nous rejoindre et qu'ils s'en excusent. Il excuse, plus particulièrement **Monsieur VANDIERENDONCK**, Premier Vice-président de RAFHAEL, Vice-président de Lille Métropole et de la Région Nord-Pas de Calais, Maire de Roubaix, retenu par la réunion d'une Commission au Conseil Régional.

Il salue, également, sa désignation à la Présidence de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole en soulignant la qualité des relations qui lie l'Agence et le Réseau RAFHAEL, accueilli depuis 1997, au sein de ses locaux.

Pour conclure son introduction, **Monsieur DELEBARRE** présente l'ordre du jour de l'Assemblée :

- un point sur les **questions administratives et financières** du Réseau RAFHAEL,
- l'examen des **orientations et des perspectives de travail** de RAFHAEL,
- les **questions diverses**.



QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale du 19 novembre 2007 (cf. dossier préparatoire p. 4)

A l'invitation de **Monsieur DELEBARRE**, les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.

b) Adoption du rapport d'activité 2007 et recueil des observations sur le rapport d'étape 2008 (cf. dossier préparatoire p. 16)

Monsieur DELEBARRE présente le rapport d'activités 2007. Il souligne que les travaux des différents groupes de travail se sont inscrits, pour les années 2007-2008, dans la continuité des grandes orientations du Réseau à savoir : le transports et les liaisons ferroviaires, les technologies de l'information et de la communication et les grands sujets d'intérêt commun.

Il rappelle que, 2007 a été l'occasion pour **RAFHAEL** de fêter ses 20 ans. Le 19 novembre 2007, le Réseau a organisé une rencontre autour de **Monsieur MAUROY**, fondateur de l'Association « TGV Gare de Lille » en 1987. Cette rencontre a réuni plus d'une centaine de personnes autour d'une discussion sur les bilans des actions menées sur la Métropole lilloise et la région depuis 20 ans et sur les perspectives pour les 20 ans à venir.

Sur le rapport d'étape **2008**, **Monsieur DELEBARRE** attire l'attention des participants sur le nombre volontairement limité des rencontres organisées par **RAFHAEL** lié aux échéances électorales de mars 2008.

Les rapports ne soulevant ni question ni observation, ils sont adoptés à l'unanimité.



c) Dossiers financiers (cf. dossier préparatoire p.30)



A la demande de **Monsieur DELEBARRE**, **Monsieur DRUELLE**, expert-comptable du Réseau, depuis son origine, présente les documents financiers du Réseau **RAFHAEL** au titre de l'année 2007.

Monsieur DRUELLE invite les membres à parcourir le compte de résultat 2007 (cf. dossier préparatoire p.31) et le détail annexé (cf. dossier préparatoire p.34). Il rappelle que **RAFHAEL** réunit 3 catégories de membres : les membres fondateurs, les Villes et les Intercommunalités ainsi que les « membres actifs », partenaires du Réseau. Les cotisations annuelles des membres du Réseau représentent les produits 2007 auxquels s'ajoutent les produits financiers. Les charges 2007 s'élèvent à 96 640 € et regroupent :

- les frais de fonctionnement (loyers, frais d'affranchissement, téléphone, comptabilité, copies, fournitures...)
- les frais de communication (A noter : pour 2007, il s'agit de la prise en charge des frais de post-production du programme télévisuel co-produit par les télévisions locales du Nord-Pas de Calais)
- les frais de déplacement, missions et réception (frais de déplacement et de défraiement, frais de location de salle, de réception...)
- les cotisations annuelles aux Associations et Réseaux auxquels **RAFHAEL** participe (Villes et Régions Européenne de la Grande Vitesse, la Fondation Internet Nouvelle Génération, le Club de la Presse et l'Association Régionale des Communicants du Nord-Pas de Calais)
- les salaires de la Chargée de mission à temps plein.
- Les charges exceptionnelles : il s'agit des cotisations non payées en 2006 et considérées à ce jour comme irrécouvrables et d'une provision pour risques pour les cotisations 2007.



Monsieur DRUELLE indique que l'année 2007 présente une perte sur l'exercice de l'ordre de 20 150 €.

Il invite, à présent, les participants à parcourir un deuxième document correspondant au patrimoine « réel » de l'Association, le Bilan au 31/12/2007 (cf. dossier préparatoire p.31) ainsi que son détail (cf. dossier préparatoire p.32- 33). Il précise que les actifs de RAFHAEL (ensemble des biens et des créances) regroupent du matériel de Bureau (plus précisément un ordinaire acquis en juillet 2006 qui fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans), les débiteurs divers (cotisations impayées au tire des années 2006 – 2007 et qui ont été provisionnées) ainsi que les comptes financiers de l'Association. Pour mémoire, RAFHAEL détient des valeurs mobilières de placement (SICAV) pour un montant de 24 530 €, deux comptes courants (Crédit Lyonnais et Banque Populaire) et un compte livret (Crédit Lyonnais). Il ajoute que la valeur réelle des SICAV est évaluée au 31/12/2007 à 41 960 €, soit une plus value latente de 17 430 €.



Monsieur DRUELLE indique que la situation patrimoniale « nette » de l'Association au 31/12/2007 était de 36 183 € auxquels s'ajoutent la plus value latente des SICAV. La situation patrimoniale « nette » de l'Association au 31/12/2007 était donc de 53 614 €.

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur DRUELLE** pour cette présentation et soumet le compte de résultat 2007 au vote des membres du Réseau.

Aucune observation n'étant émise, **les membres approuvent les comptes de l'exercice 2007 à l'unanimité.**



Monsieur DRUELLE poursuit ensuite sa présentation en détaillant le compte de résultat prévisionnel 2008 (cf. dossier préparatoire p.36-37). Ce dernier présente un compte déficitaire de 5 817 €.

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur DRUELLE** pour cette présentation de la situation financière de l'Association.

Le prévisionnel 2008 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

d) Détermination du taux de cotisation 2008

Monsieur DELEBARRE rappelle que le problème relatif à certaines cotisations impayées reste posé. Il s'agit des cotisations de la ville de Villeneuve d'Ascq et de celle d'Avesnes-sur-Helpe. Sur cette question et comme suite aux échéances électorales de 2008, **Monsieur DELEBARRE** indique que la situation pourrait évoluer pour la ville de Villeneuve d'Ascq qui a, dernièrement, marqué à nouveau son intérêt pour les travaux du Réseau.



Par ailleurs, il rappelle qu'en 2005, l'Assemblée Générale a approuvé le doublement de la cotisation des agglomérations et la division par deux de la cotisation des villes. Une exception avait été admise : la ville de Boulogne-sur-mer et l'Agglomération du Boulonnais qui avaient souhaité rester au même taux de cotisation que les années antérieures. Toutefois, en 2007, la ville de Boulogne-sur mer a effectivement souhaité diviser par deux sa cotisation. Cependant, l'Agglomération du Boulonnais n'a toujours pas multiplié par deux la sienne.

Monsieur DELEBARRE propose aux représentants de la ville de Boulogne-sur-mer et de l'Agglomération du Boulonnais, présents en salle, d'examiner cette situation afin de la régler de manière consensuelle.

Enfin, au regard de la situation comptable satisfaisante de RAFHAEL, **Monsieur DELEBARRE** propose de ne pas augmenter les cotisations en 2008. Il rappelle ainsi le taux actuel des cotisations annuelles :

- | | |
|------------------------------------|-----------------|
| - Pour les membres fondateurs | 7 622€ |
| - Pour les Villes | 0,02 €/habitant |
| - Pour les Intercommunalités | 0,02 €/habitant |
| - Pour la CDC | 2 250 € |
| - Pour les entreprises partenaires | 305 € |

L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.



e) Point sur les adhésions et les démissions

Monsieur DELEBARRE informe les participants que la ville d'Arras a fait savoir, par courrier en date du 2 mai 2007, qu'elle souhaitait résilier son adhésion. En effet, la Communauté Urbaine d'Arras a adhéré au Réseau en 2003. Depuis le 1^{er} mars 2007, le correspondant de la ville d'Arras a pris ses fonctions à la Communauté Urbaine d'Arras. Aussi, la ville considère que son adhésion fait double emploi.

Monsieur DELEBARRE annonce qu'en cette année 2008, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a adhéré au Réseau RAFHAEL.

A l'heure actuelle, sur les 11 communautés d'agglomération du Nord-Pas de Calais (*hormis les 3 Communautés Urbaine de Dunkerque, d'Arras et de Lille, membres du Réseau*), 9 Agglomérations sont membres, l'Agglomération de Saint Omer a marqué son intérêt pour adhérer à RAFHAEL et l'Agglomération du Cambrésis participe indirectement à nos travaux, via la Ville de Cambrai, membre de RAFHAEL depuis son origine.

Enfin, il précise que des contacts ont été pris avec le Conseil Général du Nord d'une part et avec le Conseil Général du Pas de Calais, d'autre part. En effet, les deux Départements ont été régulièrement associés et invités à participer aux travaux du Réseau. Ils apparaissent intéressés pour rejoindre sa dynamique.



f) Election du Bureau



Conformément aux statuts de RAFHAEL, **Monsieur DELEBARRE** rappelle que le Bureau et le Conseil d'Administration ont été élus en 2006, respectivement pour 2 ans et 4 ans. Le Conseil d'Administration de RAFHAEL doit donc procéder à l'élection du Bureau pour un nouveau mandat de deux ans. Comme suite aux échéances électorales de 2008 et aux nominations de nouveaux représentants officiels de RAFHAEL, la composition du Conseil d'Administration est, naturellement, amenée à évoluer.

Dans un 1^{er} temps et avant l'élection du Bureau, **Monsieur DELEBARRE** invite les membres présents à constater les « démissionnaires d'office » du Conseil d'Administration suite aux opérations électorales de 2008 (*Annexe 1 - Document remis en séance - Composition du Conseil d'Administration au 8 décembre 2008*). Puis, il propose à l'Assemblée Générale de voter sur le principe suivant : « les successeurs succèdent à leurs prédécesseurs ». La nouvelle composition du Conseil d'Administration est, alors, présentée aux participants (*Annexe 1bis - Document remis en séance - Proposition de composition du Conseil d'Administration suite aux élections de 2008*).

Afin de rééquilibrer la représentation des Département du Nord et du Pas de Calais au sein du Conseil d'Administration de RAFHAEL, **Monsieur DELEBARRE** propose qu'un représentant de la ville de Boulogne ou de l'Agglomération du Boulonnais puisse « monter » au Conseil d'Administration.

La proposition de **Monsieur DELEBARRE** est approuvée à l'unanimité et les membres de RAFHAEL valide la désignation des nouveaux administrateurs.

Monsieur DELEBARRE rappelle que la séance de l'Assemblée Générale devrait être suspendue afin de réunir le Conseil d'Administration pour procéder à l'élection du Bureau. En accord avec les Administrateurs, il propose d'élire le Bureau en séance.

Afin de procéder à l'élection du Bureau, **Monsieur DELEBARRE** propose de voter sur le principe suivant : « les successeurs succèdent à leurs prédécesseurs » (*Annexe 2 - Document remis en séance - Composition du Bureau au 8 décembre 2008*).

En accord avec le Conseil d'Administration, il présente, alors, la composition du Bureau renouvelé de RAFHAEL (*Annexe 2bis - Proposition du Bureau renouvelé*) et invite les Administrateurs à valider l'élection du nouveau Bureau.

A l'unanimité, les Administrateurs valident la désignation du nouveau Bureau (*Annexe 3 - Bureau 2008-2010*)

PERSPECTIVES DE TRAVAIL



Monsieur DELEBARRE rappelle les orientations choisies lors de l'Assemblée Générale de RAFHAEL du 19 novembre 2007 (cf. *Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2007, Dossier préparatoire p.2*) et les pistes de travail évoquées à cette occasion. Ces orientations peuvent être divisées en trois grands axes :

- le transport et les liaisons ferroviaires (plus particulièrement la Grande Vitesse Ferroviaire Européenne)
- les technologies de l'information et de la Communication
- les thèmes d'intérêt commun : les télévisions locales, la nouvelle donne énergétique, l'Habitat et la délégation de compétence des aides à a pierre ou encore l'urbanisme commercial

Dossier TRANSPORTS/LIAISONS FERROVIAIRES

Sur ce dossier, **Monsieur DELEBARRE** souligne les orientations retenues par le Réseau en juillet 2000 et confirmées depuis, à savoir la poursuite de la réflexion sur les problèmes généraux de liaisons ferroviaires concernant les villes et les agglomérations du Réseau ainsi que sur le réseau européen de la Grande Vitesse. Il rappelle que la Grande Vitesse Ferroviaire a été l'objet initial de l'Association « TGV-Gare de Lille », mise en place en 1987 par **Monsieur MAUROY**. RAFHAEL est issue de l'évolution de cette Association en Réseau de Villes et d'Agglomérations.

Monsieur DELEBARRE demande à **Monsieur CRESSON**, Délégué Général de RAFHAEL de rappeler brièvement l'état des travaux sur ce dossier

Cf. annexe 3 – Dossier « Transports – Grande Vitesse ferroviaire » Etat des travaux.

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur CRESSON** pour ces rappels.

Ouvrant le débat sur ce dossier, **Monsieur DELEBARRE** s'interroge sur les impacts et les bilans, pour l'ensemble des Agglomérations du Nord-Pas de Calais, de la mise en service du TGV Nord-Européen et de ses mesures d'accompagnement en particulier les dessertes TERGV. Les collectivités rencontrent certaines difficultés pour répondre à la question « qu'est ce que cela a changé pour mon territoire ? ».

Sur cette question, **Monsieur PARGNEAUX** informe les participants qu'un travail est actuellement mené par Lille Métropole Communauté Urbaine en partenariat avec le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Ce travail consiste, en partie, à « examiner si toutes les conditions souhaitées à l'époque du lancement du projet Euralille, sont réunies aujourd'hui ». Nous savons que certaines lignes n'existent plus aujourd'hui. D'autres, qui avait été imaginées, n'ont même jamais existé...

Pour **Monsieur PARGNEAUX**, la question de la 3^{ème} Gare TGV dans le Nord-Pas de Calais renvoie à celle du risque de « dépeuplement » de la gare Lille Europe. Il existe des possibilités de développement de la gare Lille Europe. Il est important de garder la fonction de « noeud ferroviaire européen » qui lui a été attribuée.



Monsieur DELEBARRE abonde en ce sens. Par ailleurs, au-delà de l'intérêt que représente cette 3^{ème} Gare TGV pour « capter » le trafic de la grande vitesse européenne, il serait intéressant de s'interroger sur la fonction que cette dernière remplirait pour l'ensemble des territoires en région. En ce sens et à titre d'exemple, l'actualisation de la problématique de la Gare de Calais-Frethun mérite l'attention : l'examen et l'optimisation de l'usage de cette gare lui permettraient de contribuer pleinement et à sa juste mesure, au développement du Littoral. A l'heure actuelle, le peu de trafics et les contraintes de sécurité publique ne lui permettent pas de remplir son rôle.



Sur la Gare de Calais-Frethun, **Monsieur BLET** illustre les propos du Président en évoquant les deux grandes préoccupations partagées par les participants d'un récent « Comité de lignes » qui s'est tenu sur Calais : la nécessité d'un travail accru sur la qualité de l'accueil de la gare d'une part et, la récurrence des arrêts d'autre part.

Monsieur DELEBARRE propose à l'Assemblée Générale de recueillir, à l'appui d'un questionnaire simple et clair, le positionnement et les évaluations (points positifs et points négatifs) de chaque Agglomérations du Nord-Pas de Calais voire de la Belgique transfrontalière sur la question de la Grande Vitesse Ferroviaire. Une synthèse de ces éléments pourrait être transmis aux responsables du Conseil Régional Nord-Pas de Calais et de ceux de la SNCF à l'heure où le dossier de la 3^{ème} gare est en discussion.



L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

Dossier TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Monsieur DELEBARRE rappelle que, dès juillet 2000, les représentants du Réseau RAFHAEL ont décidé de lancer une vaste réflexion sur les Technologies de l'Information et de la Communication et, plus particulièrement sur les réseaux de télécommunications à haut débit.

Monsieur DELEBARRE invite **Monsieur CRESSON** à rappeler brièvement l'état des travaux sur ce dossier.

Cf. Annexe 4 : Dossier « Technologies de l'information et de la communication – Rappels et état des travaux »

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur CRESSON** pour ces rappels.

Il constate que le dossier « Infrastructures Haut débit » est loin d'être « fermé ». Il appelle aux observations des membres sur ce dossier.

Monsieur WASSE attire l'attention des membres sur les difficultés rencontrées en la matière par les territoires « ruraux ». La stratégie des opérateurs sur ces territoires est quasi-inexistante et concourt à les fragiliser notamment d'un point de vue économique.

Monsieur SCHOUTETEN précise que les territoires ruraux ne sont pas les seuls à être confrontés à ces difficultés. Sur la métropole lilloise, mise à part l'artère du métro de Lille Métropole à laquelle il n'est pas simple de se « greffer », il existe peu d'infrastructures pour desservir les villes.



Monsieur SCHOUTETEN insiste sur le fait qu'aujourd'hui l'offre « Triple Play », réunissant la téléphonie, l'accès Internet et la Télévision, est devenu l'offre correspondante à la demande des citoyens. Les technologies permettant un débit de 512 Ko, débit toujours défini aujourd'hui comme étant du « haut débit », sont notoirement insuffisantes pour les entreprises et pour les particuliers. Sur la Ville Tourcoing, un seul opérateur d'accès est présent (Numéricable). Des contacts sont en cours avec les fournisseurs pour recevoir des investissements complémentaires. Le choix à l'étude est de faire passer la fibre « aux pieds des immeubles verticaux » afin de diviser l'investissement du raccordement aux pieds des immeubles.



Pour **Monsieur SCHOUTETEN**, la fracture numérique existe réellement sur nos territoires. La « fin de l'analogique » annoncée pour 2011, la demande de plus en plus accrue des entreprises mais aussi celle de nos concitoyens en débit, la stratégie des opérateurs impactant directement les « petites » villes en matière de dessertes, sont autant de défis à relever.



Monsieur DESJARDINS rappelle que la Caisse des Dépôts travaille depuis de nombreuses années sur l'aménagement numérique des territoires. Il existe actuellement des dispositifs d'aides relatives aux financements des études nécessaires en amont à un projet d'infrastructures. Ce dossier est complexe : il est une « cible mobile ». Tout d'abord, les technologies évoluent rapidement ce qui ne facilite pas les choix technologiques de ces coûteuses infrastructures... Puis, la stratégie des opérateurs est « troublante » : si le territoire ne fait rien, les opérateurs, et en particulier France Télécom, ne font rien. En revanche, si le territoire décide de « bouger », les opérateurs modèlent leur stratégie et se disent prêts à faire les investissements à la place de la collectivité...



Monsieur DELEBARRE rappelle que la mise en place d'une infrastructure haut débit représente de lourds investissements. Toutes les Agglomérations s'intéressent à ce dossier. Il est vrai que lorsqu'une Agglomération s'y intéresse de près, l'opérateur historique vous fait savoir qu'il est prêt à le faire pour vous... Ce dossier renvoie, pour beaucoup de Présidents d'Agglomérations, à celui, trop bien connu, des « réseaux câblés ». Ce qui pousse à la prudence... Cependant, les faits sont là. Les demandes en débits s'accroissent de par les besoins des petites et moyennes entreprises, des services des collectivités territoriales et, désormais, de la population elle-même. A titre d'exemple, il évoque l'interpellation récente dont il a été l'objet, des habitants de Coudekerque Village à propos de la desserte haut débit de leur village...

Monsieur DELEBARRE attire l'attention des membres sur la nécessité de continuer à échanger sur ce dossier, à examiner toutes les possibilités technologiques, soulignant l'intérêt des pistes évoquées par la Ville de Tourcoing sur la mutualisation de la fibre « aux pieds des immeubles ». Des décisions devront être prises par nos collectivités même si ces dernières auront, sans doute, un caractère considéré par certains comme « hasardeux ». Il rappelle que RAFHAEL a pendant, quelques années, défendu la suggestion d'une prise en charge de l'ordre de 30%, par la Région, des investissements engagés par les Agglomérations sur les infrastructures haut débit... Cette suggestion n'a pas été retenue. La fracture numérique sera visible d'une Agglomération à l'autre...

Monsieur PARGNEAUX approuve et souligne à son tour l'importance qu'il faut apporter aux échanges et à la mutualisation sur ce dossier. C'est en ce sens que l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai a souhaité porter une attention particulière à ces questions. Ce territoire présente, en effet, des atouts majeurs en termes de concertation, d'échanges et de mutualisation. A titre d'exemple et plus particulièrement sur les technologies permettant l'interactivité, la ville de Courtrai est un terrain d'expérimentation extraordinaire à observer. Par ailleurs, il rappelle que le projet Euratechnologies va également contribuer à « révolutionner » cette approche. Il souhaite que l'ensemble de ces dynamiques puisse, dans un délai raisonnable, contribuer à l'émergence de propositions concrètes pour enrayer la « fracture numérique ».



Pour **Monsieur SCHOUTETEN**, il devient urgent de trouver les solutions adaptées afin d'éviter certains paradoxes. Prenant l'exemple de la Ville de Tourcoing, il rappelle que cette dernière a eu, dernièrement, le plaisir d'être retenue comme « ville pilote » pour tester le système des passeports biométriques mis en place par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Dans ce cadre, la Ville a souhaité équiper les mairies annexes afin de leur permettre l'accès au système. Cependant, le débit auquel les mairies annexes ont accès est insuffisant pour permettre leurs connexions. L'expérimentation est donc centralisée à la Mairie principale.



Monsieur DELEBARRE remercie les membres pour ces réactions. Il propose de poursuivre la dynamique d'échanges et de mutualisation initiée sur le dossier des Technologies de l'information et de la Communication. Dans ce cadre, il propose de retenir le principe d'organiser, prochainement à Mons, en Belgique, une rencontre afin de mesurer les enjeux relatifs à la **Digital Innovation Valley** dans laquelle s'inscrit, désormais, la création d'un « Microsoft Innovation Center ».

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

Sur le volet « aménagement numérique des territoires », **Monsieur DELEBARRE** propose de poursuivre également la veille et les réflexions engagées sur ce thème. Il demande à **Monsieur CRESSON**, Délégué Général de RAFHAEL, d'organiser une rencontre avec un « expert » afin d'éclairer les membres de RAFHAEL sur l'état actuel du dossier et leur apporter des éléments d'informations nécessaires à leur réflexion.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.



SUJETS D'INTERET COMMUN

Monsieur DELEBARRE rappelle les orientations choisies lors de l'Assemblée Générale de RAFHAEL du 19 novembre 2007 (cf. *Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2007, Dossier préparatoire p.2*) et les pistes de travail évoquées à cette occasion. Ces orientations peuvent être divisées en trois grands axes :

- le transport et les liaisons ferroviaires (plus particulièrement la Grande Vitesse Ferroviaire Européenne)
- les technologies de l'information et de la Communication
- les thèmes d'intérêt commun : les télévisions locales, la nouvelle donne énergétique, l'Habitat et la délégation de compétence des aides à la pierre ou encore l'urbanisme commercial



TELEVISIONS LOCALES ET TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE



Monsieur DELEBARRE rappelle que le dossier « Télévisions locales » a été ouvert, par RAFHAEL, en mars 2002. Il est un des dossiers sur lesquels « les choses ont beaucoup bougé » ces dernières années. Il invite **Monsieur CRESSON** a rappelé brièvement l'état des travaux sur ce dossier.

Cf. Annexe 5 : dossier « Télévisions locales – Télévision Numérique Terrestre » - Rappels - point sur les travaux

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur CRESSON** pour ces rappels. Il souligne l'importance du projet « Grand'Place », portée par la Voix du Nord avec le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne, divers professionnels de l'audiovisuel de la région et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Il indique que cette nouvelle télévision « régionale » devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 2009. Elle couvrira un potentiel d'environ 4 millions d'habitant. En ce sens, elle intéresse l'ensemble de nos Agglomérations. Il indique, également, qu'une des principales caractéristiques du projet, qui n'est pas sans lien avec la dynamique initiée au sein de RAFHAEL, est celle de l'instauration d'un partenariat fort avec huit télévisions locales du Nord-Pas de Calais qui alimenteront les programmes en images et organiseront des coproductions afin de développer l'animation du territoire.

Sur ce dossier, **Monsieur DELEBARRE** propose à l'Assemblée Générale d'organiser, prochainement, une rencontre autour de **Monsieur DI POMPEO**, Représentant officiel du Conseil Régional au sein de RAFHAEL (Représentant officiel, également, de l'Agglomération du Val de Sambre) qui a suivi le dossier « Télévision Régionale » à la demande du **Président PERCHERON**.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

Monsieur WILLERON attire l'attention des membres sur les problèmes existants en matière de captation de la télévision numérique terrestre. Face à la carence d'informations en la matière, il évoque les difficultés rencontrées par les collectivités pour répondre aux questionnements et aux demandes accrus des citoyens sur le sujet. Il marque un vif intérêt pour suivre de près le processus lié à la « fin de l'analogique » et à son évolution.

Monsieur BLET souligne, également, l'intérêt à mener une réflexion sur les contenus. Sur le dossier des télévisions locales, comme sur celui des technologies de l'information et de la communication, un des enjeux majeurs aujourd'hui, est celui relatif aux contenus qui seront diffusés sur ces chaînes.

En conclusion, **Monsieur DELEBARRE** souligne l'intérêt que RAFHAEL continue à porter à ce dossier. Les choses en ce domaine vont évoluer rapidement, certainement plus rapidement que dans celui des infrastructures. Il invite donc les membres de l'Assemblée à poursuivre les travaux initiés en la matière. Il propose de porter, en 2009, une attention particulière sur les contenus de nos télévisions locales d'une part et sur le rôle des collectivités dans le processus d'extinction de l'analogique d'autre part.

L'Assemblée marque son accord avec ces propositions.

Monsieur WASSE suggère, également, de porter une attention particulière aux problèmes rencontrés en matière de couverture de la téléphonie mobile. Il s'interroge sur les moyens d'actions du Réseau RAFHAEL pour faire évoluer les choses en la matière.

Monsieur DELEBARRE rappelle que ces dossiers sont de la compétence des Conseils Généraux d'une part et du Conseil Régional d'autre part. Dans ce contexte, RAFHAEL ne peut qu'attirer l'attention des autorités compétentes sur les difficultés rencontrées par les territoires et leur demander comment ils appréhendent ces difficultés.

Intervenant dans le débat, **Monsieur SCHOUTETEN** évoque les problèmes de plus en plus courants rencontrés par les collectivités liés à la question de l'implantation des antennes nécessaires à la couverture de la téléphonie mobile. Des débats ont cours sur les possibles dangers, en terme de santé publique, que représenteraient ces dernières en particulier pour les jeunes enfants. Il serait intéressant d'essayer de voir plus clair sur ce dossier.



Monsieur WILLERON abonde en ce sens et précise qu'une jurisprudence récente, s'appuyant sur le principe de précaution, à demander la suppression d'une antenne localisée près d'une école.

Sur ce point, **Monsieur DELEBARRE** rappelle que ce débat a été ouvert au niveau national mais également au niveau européen et international. A l'heure actuelle, les éléments d'informations sont parfois contradictoires... mais les pays devront, à terme, prendre position sur ce dossier. Il prend bonne note de l'intérêt des membres pour ce sujet et propose que RAFHAEL puisse être attentif à ces questions.

NOUVELLE DONNE ENERGETIQUE

Monsieur DELEBARRE rappelle que le dossier « Nouvelle donne énergétique » a été ouvert, au sein de RAFHAEL, en juillet 2004 avec l'intervention de **Monsieur MAGNIN**, Délégué Général d'Energie-Cités sur « la nouvelle donne énergétique pour les collectivités territoriales ». Depuis 2004, un groupe de travail, animé par **Daniel HALLOO** se réunit régulièrement afin d'examiner les différents volets de ce dossier. Il invite **Monsieur CRESSON** à rappeler brièvement l'état des travaux sur ce dossier.

Cf. Annexe 6 : Dossier « nouvelle donne énergétique » - Rappels et point sur les travaux

Monsieur DELBARRE remercie **Monsieur CRESSON** pour ces rappels. Il souligne la qualité des travaux et le succès de plus en plus notable de ce groupe de travail. Beaucoup d'initiatives ont été prises et continuent à l'être. Les rencontres, les échanges, les visites de terrains, les concertations et la mutualisation des expériences permettent d'apporter des éléments d'informations et de rechercher des solutions adaptées pour répondre aux préoccupations émergentes de nos collectivités. En ce sens, il souligne l'intérêt de poursuivre les travaux initiés par le Réseau.



Il informe, également, les membres, qu'au regard du succès de la rencontre organisée sur le thème des Eco-quartiers, les participants au groupe de travail ont, d'ores et déjà, retenu le principe d'organiser une nouvelle rencontre sur ce sujet en février 2009. Cette rencontre devrait se tenir sur un site à définir.

Pour conclure sur cette orientation thématique, **Monsieur DELEBARRE** propose, donc, à l'Assemblée Générale de poursuivre les échanges et les rencontres sur le sujet.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

HABITAT ET DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

Monsieur DELEBARRE rappelle que le dossier « Habitat et aides à la pierre » a été « ouvert » en janvier 2005 comme suite aux échanges informels des Directeurs Généraux des Services. Il invite **Monsieur CRESSON** a rappelé brièvement l'état des travaux sur ce dossier. Il précise que le groupe de travail « Habitat » s'inscrit dans une démarche similaire à celle du groupe de travail « ENERGIE ».

Cf. Annexe 7 : Dossier « Habitat et aides à la pierre » - Rappels - point sur les travaux

Monsieur DELBARRE remercie **Monsieur CRESSON**.



Sur l'intérêt d'un « Club des Acteurs de l'Habitat du Nord-Pas de Calais », **Monsieur DELEBARRE** précise qu'il s'agit d'élargir, à certains partenaires, la dynamique « réseau » initié par RAFHAEL avec les techniciens de nos collectivités. Ce « club », en rassemblant non seulement les responsables habitat des délégataires mais aussi les autres agglomérations, départements, partenaires publics et privés, permettrait l'examen des différents volets du dossier « Habitat » (foncier, économique, développement durable, technique, financier, instruction, ANRU, observatoire, évolution, droit au logement, insertion, marchés des logements...). L'objectif est de participer à l'amélioration de la production de logement en permettant aux acteurs de se rencontrer, d'échanger, de confronter leurs points de vue.

Monsieur BROUILLET souligne l'importance d'associer à cette dynamique les élus directement en charge du dossier Habitat en sein de leur collectivité et, en particulier, les élus des Agglomérations délégataires qui se trouvent, à l'heure actuelle, en « première ligne » sur cette thématique.

Monsieur DESJARDINS évoque la complexité du dossier « Habitat », en particulier, dans sa dimension technique. La mise en oeuvre de la délégation de compétence des aides à la pierre par les collectivités territoriales s'est traduite par des résultats concrets. Les Agglomérations délégataires ont su prendre à « bras le corps » la responsabilité nouvelle qui est désormais la leur. Le processus est en cours, il faut, à présent, l'améliorer. Il s'agit, par exemple, de faire évoluer les outils mis en place par l'Etat pour les adapter à la conduite des politiques locales.

Monsieur DELEBARRE confirme cette situation Pour les Agglomérations qui ont souhaité prendre en charge cette délégation, la possibilité de piloter, désormais, les aides de l'Etat en faveur du logement social apparaît comme un outil indispensable à la mise en oeuvre de leur politique de l'habitat. Cette possibilité complète les actions déjà engagées dans ce domaine.

Monsieur WACHEUX insiste sur l'importance, pour RAFHAEL, de ne pas se substituer aux instances mises en place pour travailler spécifiquement sur le sujet du logement. La mise en place d'un « Club des Acteurs de l'Habitat dans le Nord-Pas de Calais » doit se faire à la lumière des travaux menés par ces instances et en partenariat avec elles.

Par ailleurs, **Monsieur WACHEUX** attire l'attention sur la question relative au transfert de l'instruction des dossiers de financement aux établissements délégataires et plus particulièrement sur le traitement « différencié » du dossier par les préfectures de Département. En ce sens, il souligne l'imprécision des réponses apportées sur ce sujet par Monsieur CANEPA dans son courrier en date du 23 octobre dernier.

Monsieur DELBARRE précise que la question de l'équité de traitement de ce dossier se pose tant au niveau régional qu'au niveau national. Au-delà de ces considérants qui méritent l'attention des élus de nos territoires, le « Ministre de l'Equipement évolue ». Les moyens mis à dispositions des Agglomération s'amouindrissent : il y a un réel appauvrissement des ressources mises à disposition des collectivités.



Le Réseau RAFHAEL doit continuer à regarder comment cette évolution se traduit concrètement pour nos territoires. En conséquence, il estime que l'élargissement de nos réflexions à un certain nombre d'acteurs de l'habitat en Nord-Pas de Calais présente un intérêt certain.

Pour conclure ce point à l'ordre du jour, **Monsieur DELBARRE** propose aux membres de RAFHAEL de poursuivre les échanges techniques internes aux agglomérations délégataires du Réseau d'une part et d'organiser, en 2009, en partenariat avec l'ARH Nord-Pas de Calais et la Caisse des Dépôts, une ou deux rencontres élargies à un certain nombre d'acteurs et d'interlocuteurs de l'Habitat du Nord-Pas de Calais, d'autre part.



L'Assemblée marque son accord avec ces propositions.

Sur ce dossier, **Monsieur DRAGON** souligne l'importance pour les collectivités de faire preuve de « prospective ». En effet, au-delà des aspects liés à la construction proprement dite (*les procédures, les financements, la programmation...*), il convient d'être attentif à « l'après-construction » et plus particulièrement au coût de fonctionnement. Actuellement, les charges liées à l'habitat augmentent. Elles deviennent de plus en plus difficile à supporter pour un certain nombre de nos concitoyens. Il faut veiller, sur ce dossier, à « enrayer » la fracture sociale.

URBANISME COMMERCIAL



Monsieur DELBARRE évoque le dossier relatif à l'Urbanisme Commercial. Après une courte présentation du dossier par **Monsieur CRESSON** (*Cf. Annexe 8 : Dossier « Urbanisme Commercial – Rappels et point sur les travaux*), il rappelle que RAFHAEL participe aux travaux de la commission d'enquête, mise en place dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique et présidée par **Monsieur COULON**, Vice-président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas de Calais. L'objectif de cette commission était d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une Conférence Permanente d'Urbanisme Commercial à l'échelle régionale.

Monsieur DELEBARRE constate qu'au sein de RAFHAEL, ce dossier « n'avance pas ». Les préoccupations liées à ce dossier sont grandes et partagées. Le « blocage » provient, notamment, de l'absence d'un « vrai » interlocuteur sur ce dossier.

Il rappelle que les commissions départementales d'équipements commerciaux, sous la tutelle des Préfectures de Département, ne sont plus adaptées aux grands projets d'équipement commercial qui, souvent, représentent des enjeux régionaux, voire transfrontaliers.

Monsieur DELEBARRE propose que RAFHAEL reste en veille sur ce sujet. Le Réseau peut être un lieu intéressant pour échanger, discuter sur ce thème mais ne peut en aucun cas être un « porteur ». Les clés de ce dossier sont ailleurs et seul le législateur pourrait éventuellement faire évoluer ce dossier même si, aujourd'hui, la législation ne semble pas aller dans ce sens...

Monsieur CRESSON informe les membres qu'un autre volet relatif à ce dossier a pu être abordé le 21 novembre dernier lors d'un petit-déjeuner organisé en partenariat avec le Forum pour la gestion des villes. Ce petit-déjeuner, organisé autour du Co-fondateur et Président Directeur Général de Chronodrive, était consacré à « l'Avenir de la Grande Distribution ». Cette séance de travail a permis aux participants de mesurer, au-delà de la « révolution technologique » et économique, la « révolution sociétale » que représentent, désormais, les achats sur Internet.

Tout d'abord sur la question de l'Urbanisme Commercial, **Monsieur PARGNEAUX** estime que la prédominance des Agglomérations, et plus particulièrement des villes, en la matière, n'a pas permis à la France de mettre en place des schémas relatifs à l'urbanisme commercial. En ce sens, il n'est pas surpris qu'un « club » tel que RAFHAEL ne puisse véritablement « peser » dans un dossier aussi complexe. Seul le législateur pourra faire bouger les choses.





Par ailleurs, **Monsieur PARGNEAUX** marque un vif intérêt sur le thème relatif à l'évolution des comportements des consommateurs notamment vis à vis des offres commerciales sur Internet. Au regard de la demande de plus en plus accrue des utilisateurs, l'offre commerciale via Internet devrait faire l'objet d'un fort développement dans les années à venir. Ce constat renvoie, pour les élus, à la question de l'attractivité du commerce de proximité...

Monsieur DELEBARRE souligne l'intérêt de regarder l'évolution des comportements des consommateurs qui impacte directement les offres commerciales. Concernant l'approche « urbanistique » des zones commerciales, le dossier « n'embrayera » jamais tant qu'une exigence législative ou réglementaire ne l'impose pas.

Pour illustrer son propos, **Monsieur DELEBARRE** évoque l'actuel débat qui a cours sur la situation des zones commerciales du Calaisis. La proximité avec le Tunnel sous la Manche, a permis au territoire calaisien d'imaginer et de mettre en place de grands projets commerciaux. Il s'agissait de faire de Calais, le « Troyes du Littoral ». Cependant, force est de constater que tout ce qui a été imaginé n'a pas forcément été mis en place... Aujourd'hui, il est extrêmement difficile de mesurer l'impact des projets mis en place... Cette difficulté de mesurer l'impact des zones commerciale pour le territoire d'implantation concerne tous les territoires. Si un centre commercial de 50 000 mètre carrés venait à s'ouvrir du côté de la frontière belge, il va de soi que l'impact sur nos territoires se ferait ressentir très vite mais cela ne veut pas dire que nous avons les clés en main pour appréhender cet impact...

En résumé, sur ce dossier, **Monsieur WACHEUX** constate qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de « vrais » interlocuteurs, ni de contraintes législatives ou réglementaires pour aborder le sujet. Les élus sont disposés à engager un travail partenarial dès lors que ce travail concerne le schéma commercial de l'Agglomération voisine...

NOUVELLES PISTES DE TRAVAIL

Comme suite à l'examen des dossiers thématiques de RAFHAEL, **Monsieur DELEBARRE** invite les membres du Réseau à exprimer leurs éventuels souhaits relatifs à de nouvelles pistes de travail pour RAFHAEL.



LA « REFORME TERRITORIALE »

Dans cette perspective, il évoque la première rencontre informelle des Directeurs de Cabinet qui s'est tenue le 27 novembre à Lille. Cette rencontre a réuni 17 Directeurs de Cabinet et a été l'occasion pour les participants d'attirer l'attention du Réseau sur l'intérêt d'initier une veille sur les travaux du « Comité pour la réforme des collectivités locales » présidé par **Monsieur Ballardur**.

Monsieur DELEBARRE rappelle que la commission des Lois de l'Assemblée a adopté le 8 octobre 2008, à l'unanimité, un rapport sur la réforme des collectivités territoriales préconisant leur réorganisation (fusion entre régions, fusion départements/région) sur la base du volontariat. Une réorganisation basée sur deux principes : l'exclusivité des compétences par échelon territorial, avec possibilité de les déléguer, et la suppression des financements croisés.

Sur ce dossier, Il fait part du souhait des Directeurs de Cabinet d'instaurer une « veille » afin de s'assurer d'un bon et même niveau d'informations sur les questions débattues au sein du Comité. Il informe qu'une deuxième rencontre des Directeurs

de Cabinet devrait se tenir sur ce thème, fin janvier, début février 2009, à l'invitation de **Monsieur ALLOY**, Directeur de Cabinet de la ville de Dunkerque.

Pour conclure sur ce point, **Monsieur DELEBARRE** propose à l'Assemblée d'organiser une rencontre autour de **Pierre MAUROY**, membre du Comité « Balladur » afin d'échanger sur les enjeux de la réforme en cours.

L'Assemblée marque son accord avec cette propositions.

LES COOPERATIONS DECENTRALISEES

Monsieur DELEBARRE attire, également, l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt marqué de certains membres pour faire un point sur les coopérations décentralisées mis en place par nos collectivités. Il pourrait s'agir d'initier, dans un premier temps, un « état des lieux » des coopérations décentralisées de nos collectivités membres... comme nous l'avons fait avec les télévisions locales en 2003...

L'Assemblée marque son accord avec cette propositions.

Monsieur WILLERON suggère aux membres de l'Assemblée de mener une réflexion sur les problèmes liés au désenclavement de certains territoires du Nord-Pas de Calais.

Monsieur DELEBARRE confirme qu'il s'agit d'un sujet qui concerne l'ensemble des territoires du Nord-Pas de Calais. Il souligne les avancées majeures en la matière qu'ont connues les territoires du Nord-Pas de Calais ces dernières années. Le sujet reste, évidemment, d'actualité. A titre d'exemple, le Dunkerquois continue à travailler sur les enjeux de l'A25, bien sûr, mais aussi sur le dossier relatif au contournement de Lille.

Sur ce point, **Monsieur DELEBARRE** propose d'interroger les collectivités membres de RAFHAEL afin de recueillir leurs « ressentis » sur la question du désenclavement de leur territoire. Ce travail pourrait faire l'objet d'une synthèse qui serait alors transmise aux Conseils Généraux et au Conseil Régional.

L'Assemblée marque son accord avec cette propositions.



* * *

Monsieur DELEBARRE clôture l'Assemblée Générale Ordinaire de RAFHAEL en remerciant les participants.

Michel DELEBARRE
Ancien Ministre d'Etat
Député-Maire de Dunkerque
Président du Réseau RAFHAEL



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lundi 08 décembre 2008, Lille

PRESENTS ET EXCUSÉS

PRESENTS

Monsieur	BLET	Philippe	Président	Communauté d'Agglomération du Calaisis
Monsieur	BROUILLET	Bernard	Maire Adjoint Environnement Développement Durable Cadre de vie - Président du SIAV	Ville de Valenciennes
Madame	COLLAS-HURTREL	Laurence	Adjointe au Maire	Ville de Boulogne sur Mer
Monsieur	COTTIGNY	Bernard	Vice-président - Maire Adjoint de Fleurbaix	Communauté de communes Flandre Lys
Monsieur	COULOMBEL	Thierry	Directeur de Cabinet	Communauté d'Agglomération ARTOIS COMM
Monsieur	CRESSON	Dominique	Délégué Général	RAFHAEL
Monsieur	DELEBARRE	Michel	Ancien Ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque, Président de RAFHAEL	RAFHAEL
Monsieur	DESJARDINS	Marc	Directeur Régional Nord-Pas de Calais	Caisse des dépôts et consignations
Monsieur	DRAGON	Guy	Vice-président	Communauté d'Agglomération du Douaisis
Monsieur	DRUELLE	Christian	Expert Comptable	Cabinet Druelle
Monsieur	DUBOIS	Pierre	Premier Adjoint au Maire	Ville de Roubaix
Monsieur	DUJARDIN	André	Conseiller Municipal - Medecin généraliste	Ville de Douai
Madame	GACI	Samia	Adjointe au Maire	Ville de Liévin
Monsieur	GODEFROY	Dominique	Conseiller Municipal – Vice-président de l'Agglomération du Boulonnais	Ville de Boulogne sur Mer
Monsieur	KUZNIAK	Serge	Directeur Général des Services	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Monsieur	MARLIERE	Olivier	Conseiller Municipal	Ville de Valenciennes
Monsieur	MONTUELLE	Marc	Vice-président – Conseiller Municipal de Louches	Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
Monsieur	NAEPELS	Eric	Directeur Territorial	Caisse des dépôts et consignations
Monsieur	PARGNEAUX	Gilles	Vice-président Euro-Métropole - Maire d'Hellemmes	Lille Métropole Communauté Urbaine
Monsieur	PLOCINICZAK	Sébastien	Directeur de Cabinet de Jean-Pierre KUCHEIDA	Ville de Liévin
Monsieur	SCHOUTETEN	Jean-Claude	Adjoint au Maire - Budget, finances, affaires administratives et militaires	Ville de Tourcoing
Monsieur	TESTA	Alain	Directeur de la Communication	Communauté d'Agglomération du Calaisis
Monsieur	VERGRIETE	Patrice	Maire Adjoint	Ville de Dunkerque
Monsieur	WACHEUX	Alain	Président - Maire de Bruay-la-Buissière	Communauté d'Agglomération ARTOIS COMM
Monsieur	WASSE	Michel	Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre - Maire du Vieux-Mesnil	Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
Monsieur	WILLERON	Bruno	Conseiller Communautaire - Maire Adjoint de Estaires	Communauté de communes Flandre Lys

EXCUSÉS

Monsieur	ALEXANDRE	Jean-Marie	Vice-président Maire de Souchez - Vice-président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Mairie de Souchez
Madame	AUBRY	Martine	Ancien Ministre Maire de Lille - Présidente	Lille Métropole Communauté urbaine
Monsieur	BOCQUET	Alain	Président Maire de Saint Amant les Eaux - Député du Nord	Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut
Monsieur	CACHEUX	Alain	Adjoint au Maire Vice-président de la communauté urbaine de Lille Métropole - Député du Nord	Ville de Lille
Monsieur	CAREME	Damien	Vice-président - Maire de Grande Synthe - Conseiller Régional	Communauté urbaine de Dunkerque / Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais
Monsieur	CAUDRON	Gérard	Maire - Premier Vice-président de Lille Métropole	ville de Villeneuve d'Ascq
Monsieur	CORBIZEZ	Jean-Pierre	Président - Maire de Oignies	Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin
Monsieur	CUVILLIER	Frédéric	Président	Communauté d'Agglomération du Boulonnais / Ville de Boulogne sur Mer
Monsieur	DELANNOY	Michel François	Maire Premier Vice-président de Lille Métropole	Ville de Tourcoing
Monsieur	DELILLE	Jean-Jacques	Président Maire-Adjoint	Communauté d'agglomération du Douaisis / Ville de Douai
Monsieur	DEPREZ	Léonce-Michel	Président	CRCI DU NORD - PAS-DE-CALAIS
Monsieur	DI POMPEO	Christophe	Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre Conseiller Régional	Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
Monsieur	DI RUPO	Elio	Bourgmestre de Mons	Ville de Mons
Monsieur	DRAGON	Guy	Vice-président Conseiller Municipal de Douai	Communauté d'agglomération du Douaisis
Monsieur	DULION	Jean-Marc	Vice-Président délégué au commerce et à l'artisanat - Maire de VICQ	Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole - Ville de VICQ
Madame	FILLEUL	Martine	Adjointe au Maire Vice-présidente du Conseil Général du Nord	Ville de Lille
Monsieur	KUCHEIDA	Jean-Pierre	Député-Maire	Ville de Lievin
Monsieur	LAMBIN	Frédéric	Président Directeur Général	LILLE GRAND PALAIS
Monsieur	LANNOO	Vincent	Premier Adjoint au Maire - Conseiller Communautaire Conseiller Régional	Ville de Tourcoing
Monsieur	PASTOUR	Jacques	Conseiller Communautaire	Lille Métropole Communauté Urbaine
Monsieur	PARENTY	Daniel	Vice-président - Maire de BAINCTHUN	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Monsieur	PAUVROS	Rémy	Président de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre Vice-Président du Conseil Général du Nord Maire de Maubeuge	Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre /
Monsieur	RINGOT	Bertrand	Vice-président	Communauté urbaine de Dunkerque
Monsieur	RIQUET	Dominique	Maire Conseil Régional	Ville de Valenciennes
Madame	SPLINGARD	Régine	Conseillère Communautaire Adjointe au Maire de la Ville de Boulogne-sur-Mer	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
Monsieur	VANCAILLE	Michel	Président	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Monsieur	VANLERENBERGHE	Jean-Marie	Président de la Communauté Urbaine d'Arras Sénateur - Maire	Communauté Urbaine d'ARRAS
Monsieur	VANDIERENDONCK	René	Vice-Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais Premier Vice-Président de RAFHAEL - Maire	Ville de Roubaix
Monsieur	VERNIER	Jacques	Maire Conseiller régional	Ville de Douai
Monsieur	VILLAIN	François-Xavier	Député-Maire Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai	Ville de Cambrai
Monsieur	WERY	Jean-Luc	Vice-président Maire de Sains-en-Gohelle	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin - Mairie de Sains-en-Gohelle